



## Code de Conduite

NPH assure la protection d'enfants vulnérables et soutient des familles et des communautés en Bolivie, en République dominicaine, au Salvador, au Guatemala, en Haïti, au Honduras, au Nicaragua, au Mexique et au Pérou. NPH est déterminée à assurer les meilleurs soins possibles aux enfants par le biais de programmes directs, de soutiens à d'autres organisations et par un engagement direct auprès de la communauté dans laquelle vivent les enfants.

Ensemble, nous créons un environnement familial qui favorise le bien-être des enfants et des jeunes, conformément à la philosophie du père William Wasson. Notre objectif est le développement physique, intellectuel, moral et spirituel le plus complet possible pour chaque enfant.

Nos normes en matière de protection de l'enfance reflètent les droits des enfants et des jeunes, tels qu'ils sont énoncés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Convention sur les droits des personnes handicapées et les responsabilités correspondantes définies dans la philosophie du père Wasson.

Le code de conduite a pour objectif de responsabiliser sur les questions de sécurité, de bien-être et de protection des enfants et des jeunes de la famille NPH et des programmes de renforcement des familles et de prévenir tous types de discrimination, de violence ou de mauvais traitements à leur rencontre.

Tous les employés, volontaires et visiteurs de la famille NPH doivent signer le code de conduite. En signant, la personne s'engage à créer et à maintenir un environnement sûr pour les enfants, les jeunes et toutes les personnes ayant besoin de soins dans le cadre de la famille NPH et des programmes de renforcement de la famille.

À cet égard, je m'engage à

1. Respecter la dignité humaine des enfants et leur besoin de protection à tout moment.
2. Faire tout mon possible pour protéger les enfants contre la négligence, les abus et l'exploitation physique, psychologique et sexuelle.
3. Traiter tous les enfants, les jeunes et les adultes de la famille NPH avec respect, y compris ceux qui participent à des programmes communautaires.
4. Traiter les parents ou tuteurs des enfants et des jeunes avec dignité et respect en tout temps.
5. S'abstenir de tout comportement (verbal et non verbal) violent, discriminatoire, raciste et sexiste envers et en présence d'enfants.
6. Respecter les opinions et les préoccupations des enfants et leur permettre de participer à toutes les affaires qui les concernent en fonction de leur âge et de leur maturité.

7. Contribuer à un environnement dans lequel chaque enfant ou adolescent peut exprimer librement son opinion sans crainte de représailles.
8. Contribuer à créer un environnement sûr et accueillant pour les enfants, sans intimidation, harcèlement ou discrimination.
9. Prendre au sérieux les croyances et les préoccupations des enfants pour favoriser leur développement personnel.
10. Utiliser une discipline positive, sans violence ou humiliation.
11. Développer des relations saines et respectueuses.
12. Ne partager aucun détail sur la vie personnelle d'un enfant ou des détails privés sur la famille d'un enfant sans autorisation.
13. Respecter les antécédents personnels de chaque enfant, respecter toutes les politiques de NPH en matière de médias et ne partager aucune photo ou vidéo sur les réseaux sociaux sans autorisation.
14. Signaler toute violation des politiques de protection de l'enfance (par exemple les règles de NPH concernant la protection de l'enfance, les médias, les visiteurs).
15. Respecter toutes les lois locales qui régissent les pays dans lesquels NPH intervient.

Je m'abstiendrai également de toute forme de menace, de discrimination, de violence physique ou verbale. Cela signifie que je ne ferai jamais:

1. Embrasser ou toucher un enfant de manière inappropriée ou non acceptable culturellement parlant.
2. Abuser du pouvoir que confère ma position dans la vie et le bien-être d'un enfant.
3. Frapper ou agresser physiquement un enfant de quelque manière que ce soit.
4. Placer un enfant à l'isolement sans surveillance.
5. Abuser ou exploiter un enfant sexuellement, physiquement ou émotionnellement.
6. Participer à des activités sexuelles avec un jeune.
7. Utiliser un langage inapproprié ou suggestif.
8. Faire des avances sexuelles ou des actions suggestives envers un enfant.
9. Tolérer ou faciliter un comportement illégal, dangereux ou abusif envers les enfants.

Date et signature: